

	<b>Référence :</b> CI- XX
<b>Politique mondiale de protection de la vie privée</b> <b>INSTRUCTION D'ENTREPRISE</b>	<b>Date de dernière publication :</b> 1 <sup>er</sup> mars 2024  <b>Date de republication :</b> XX – XX - XXXX  <b>Date d'entrée en vigueur :</b> 01/03/2024

## Table des matières

Table of Contents .....	1
Policy Statement .....	3
Scope .....	3
Key Terminology .....	3
Personal Data Processing .....	4
Data Minimization, Privacy by Design, and Sensitivity Reduction .....	4
Maintaining Records of Processing .....	5
Data Protection Impact Assessments (DPIAs) and Risk .....	5
Legal Bases of Processing Personal Data .....	6
Data Security .....	6
Confidentiality and Authorization .....	6
Encryption and Pseudonymization .....	7
Regular Security Audits and Testing .....	7

Monitoring ..... 7

Social Media ..... 7

Mobile Device Management (MDM) ..... 7

Data Retention ..... 8

Data Subject Rights ..... 8

Special Categories and Sensitive Personal Data ..... 8

Data Sharing and Third Parties ..... 8

Data Breach Notification..... 9

International Data Transfer..... 9

Compliance with Laws and Regulations..... 9

Training, Awareness and Enforcement..... 9

Data Protection Officer (DPO)..... 10

Roles and Responsibilities..... **Error! Bookmark not defined.**

Version Control ..... 10

## Énoncé de politique

Graphic Packaging s'engage à protéger les données à caractère personnel de ses employés et de ses clients. Afin de garantir la transparence et le respect des lois sur la protection de la vie privée en vigueur dans le monde, la présente politique de protection de la vie privée décrit :

- les types de données à caractère personnel collectées par Graphic Packaging ;
- les raisons pour lesquelles Graphic Packaging collecte ces données à caractère personnel ;
- la manière dont ces données à caractère personnel sont utilisées et traitées ;
- les droits et choix concernant les données à caractère personnel ;
- la protection des données à caractère personnel ; et
- les contacts avec les autorités compétentes en matière de protection de la vie privée.

## Champ d'application

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel, des sites et autres actifs de Graphic Packaging dans le monde entier, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- toutes les unités opérationnelles, services et fonctions de Graphic Packaging ;
- tous les sous-traitants, consultants et autres prestataires de services tiers de Graphic Packaging, sauf indication contraire d'exigences spécifiques à des employés ;
- toutes les installations louées ou détenues par Graphic Packaging au sein desquelles Graphic Packaging exerce des activités propres ; et
- toute infrastructure technologique et réseau de Graphic Packaging, incluant les systèmes d'information, applications, plateformes systèmes et opérations informatiques dont Graphic Packaging fait usage dans le cadre de son fonctionnement courant.

Certaines des politiques mentionnées ou pour lesquelles un lien est fourni dans le présent document sont à usage interne et exclusivement accessibles aux employés désignés. Si vous êtes un employé et vous trouvez dans l'incapacité d'accéder à une politique pour laquelle un lien est fourni, contactez le service juridique à l'adresse [law.department@graphicpkg.com](mailto:law.department@graphicpkg.com) pour en obtenir un exemplaire.

## Termes clés

La « **personne concernée** » désigne toute personne physique vivante dont les données à caractère personnel ont fait l'objet ou sont en cours de traitement.

Les « **données à caractère personnel** » incluent toutes les informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable, par exemple, le nom et le relevé de carrière d'un employé, le nom et les coordonnées professionnelles d'un représentant de service clientèle, le nom et les coordonnées professionnelles d'un représentant d'un fournisseur, ainsi que les données liées aux préférences de visualisation des personnes visitant notre site web.

Le terme « **traitement** » est un concept très large désignant essentiellement tout ce qui est effectué sur, ou avec, les données à caractère personnel (y compris leur simple collecte, leur stockage, leur consultation ou leur suppression).

## Traitement des données à caractère personnel

Graphic Packaging s'engage à exercer des pratiques transparentes en matière de traitement des données à caractère personnel. Les personnes seront informées de la nature et des raisons de la collecte des données à caractère personnel, de même que de l'utilisation qui en sera faite, par le biais d'avis de confidentialité et de mécanismes de consentement clairs et concis. Les données à caractère personnel ne pourront être collectées qu'à des fins spécifiques, explicites et légitimes et ne pourront faire l'objet d'un traitement supplémentaire contraire à la finalité visée. Le changement de finalité n'est autorisé qu'avec le consentement de la personne concernée ou que dans la mesure de ce que la loi permet.

Graphic Packaging ne collecte que les données à caractère personnel nécessaires aux fins fixées et évite toute collecte d'informations excessives ou non pertinentes. Les processus de collecte de données comprendront toute mesure de sécurité appropriée en vue de la protection des données contre tout accès, divulgation, altération et destruction non autorisés.

## Minimisation des données, protection de la vie privée dès la conception et réduction de la sensibilité

L'un des meilleurs moyens de protéger la vie privée d'une personne est avant tout de ne pas collecter ses données à caractère personnel. Le traitement des données à caractère personnel en la possession de Graphic Packaging doit être réellement nécessaire à la finalité visée, et nous ne collecterons que le minimum nécessaire aux fins de ce traitement. En d'autres termes, nous ne collecterons jamais de données à caractère personnel dont nous n'avons pas besoin.

Graphic Packaging a également pour objectif explicite de mettre en œuvre de nouvelles applications et nouveaux services et produits fondés sur les principes de protection de la vie privée dès la conception et de protection de la vie privée par défaut. La protection de la vie privée dès la conception signifie que la vie privée doit être prise en compte dès le début et tout au long du cycle de vie de tout système, service, produit, fonctionnalité ou processus. Elle nécessite donc un engagement proactif vis-à-vis des innovations technologiques, l'identification et l'atténuation des risques au cours de la phase de planification et de conception, ainsi qu'un examen et une réévaluation continus. La protection de la vie privée par défaut signifie que chaque système informatique, service, produit ou pratique commerciale au sein de notre entreprise est configuré de manière à protéger les données à caractère personnel. Cela implique que les personnes concernées n'aient pas à prendre de mesures supplémentaires pour protéger leur vie privée et que les paramètres par défaut des systèmes applicables soient tels qu'ils offrent le plus haut degré de protection par défaut.

Graphic Packaging minimise par ailleurs le risque d'exposition de données en réduisant dans la mesure du possible la sensibilité des informations stockées par les moyens suivants :

- Réduction de la précision des données conservées après leur collecte. Par exemple, si le numéro de téléphone d'un client doit être utilisé à des fins d'analyse statistique, seul un sous-ensemble des chiffres de ce numéro sera conservé, tel que l'indicatif régional.
- Conversion des données à caractère personnel sous une forme moins sensible. Par exemple, lorsque l'adresse IP du client est utilisée pour déterminer sa localisation à des fins d'analyse statistique, elle est supprimée une fois qu'elle a été associée à une ville ou un village.
- Restriction de l'accès à de grandes quantités de données à caractère personnel. Par exemple, les employés ayant besoin d'accéder à des enregistrements individuels de données à caractère personnel n'ont pas automatiquement accès à des lots complets de données à caractère personnel.

## Tenue de registres du traitement

Certaines lois et réglementations exigent que Graphic Packaging tienne des registres précis sur la manière dont et les raisons pour lesquelles les données à caractère personnel sont utilisées, stockées et traitées (ces registres de traitement et le processus par lequel ils sont créés sont également désignés sous le nom de « cartographie des données »). Les registres des activités de traitement doivent inclure, entre autres, les catégories de données à caractère personnel que nous traitons, une liste des fournisseurs et prestataires de services pertinents auxquels nous faisons appel, les fins auxquelles nous utilisons les données à caractère personnel, ainsi que tout transfert de ces données à caractère personnel vers l'étranger (par exemple, à des fournisseurs situés dans d'autres pays). La cartographie des données est une obligation fondamentale en vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE et du Data Protection Act du Royaume-Uni. Les lois de certains États américains sur la protection de la vie privée exigent également que les entreprises telles que Graphic Packaging soient en mesure de démontrer comment elles utilisent les données à caractère personnel. L'exercice de cartographie des données répond donc facilement à cette exigence. Graphic Packaging s'engage à maintenir une carte des données précise, à jour et exhaustive.

## Analyses d'impact sur la protection des données (AIPD) et risques

Le programme de gestion de la protection de la vie privée de Graphic Packaging vise à contrôler et atténuer les risques liés à la protection de la vie privée. Les risques pour la protection de la vie privée se concentrent sur l'impact qu'un traitement de ses données à caractère personnel par Graphic Packaging peut avoir sur une personne. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'évaluation globale des risques d'exploitation de Graphic Packaging.

Afin de permettre la transparence et le contrôle dans les juridictions où cela est nécessaire, Graphic Packaging procède à des études d'impact sur la vie privée (EIVP) ou à des analyses d'impact sur la protection des données (AIPD). Une EIVP ou une AIPD est réalisée dans le cadre de la liste de contrôle des exigences d'admission du calendrier de projet, lorsqu'elles sont requises par les politiques de Graphic Packaging ou autrement exigées par le service juridique ou le service conformité.

Si les termes EIVP et AIPD sont souvent utilisés de manière interchangeable, une AIPD renvoie généralement à une obligation légale spécifique en vertu du RGPD de l'UE ou du DPA du Royaume-Uni, là où une EIVP fait souvent référence à une évaluation générale des risques pour la protection de la vie privée réalisée conformément à une autre loi sur la protection de la vie privée ou en tant que meilleure pratique du programme de protection de la vie privée. Chez Graphic Packaging, nous utilisons le terme EIVP pour désigner l'évaluation initiale des risques effectuée sur notre portail de conformité OneTrust, dont les résultats déterminent si une AIPD complète doit être réalisée.

La réalisation d'une AIPD n'est pas obligatoire pour tous les projets que Graphic Packaging peut entreprendre. La loi exige une AIPD chaque fois qu'un projet est susceptible d'entraîner un risque élevé pour les droits et libertés des personnes, en particulier en cas d'utilisation de nouvelles technologies.

Une AIPD constitue donc essentiellement une évaluation des risques, laquelle doit tenir compte de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement des données à caractère personnel, et doit être effectuée avant le début du traitement. Qu'un projet de Graphic Packaging soit interne ou qu'il s'agisse d'un processus, d'un produit ou d'un système fourni par un tiers, l'AIPD doit être entamée le plus tôt possible lors de la passation du marché ou de la conception du projet, même si certaines des opérations du projet restent incertaines.

Plus d'informations sont disponibles dans la **Politique et procédure d'AIPD** de Graphic Packaging, consultable ici : [Politique d'analyse d'impact sur la confidentialité des données](#).

## Bases juridiques du traitement des données à caractère personnel

Le traitement des données à caractère personnel n'est autorisé que si Graphic Packaging a un motif licite et légitime de le faire. Il existe plusieurs motifs licites de traitement des données à caractère personnel. Il est important que nous déterminions le motif licite qui sera invoqué avant d'entamer toute activité de traitement.

Nos avis de confidentialité exposeront le motif licite sur lequel se fondera le traitement des données à caractère personnel à des fins particulières. Graphic Packaging doit également documenter sa décision quant au motif licite applicable à certaines activités de traitement spécifiques, afin de démontrer que nous nous conformons aux lois et réglementations applicables en matière de protection de la vie privée.

Les motifs licites de traitement des données à caractère personnel typiques sont les suivants :

- **Consentement** : désigne les cas dans lesquels la personne concernée a donné son consentement exprès au traitement de ses données à caractère personnel pour une finalité spécifique. Le consentement doit être déclaré par écrit ou par tout autre moyen légalement autorisé, sous réserve que la personne ait été informée à l'avance de la finalité du traitement des données à caractère personnel et de tout transfert éventuel. La déclaration de consentement doit être mise en évidence lorsqu'elle est incluse dans d'autres déclarations, dans un souci de clarté pour la personne.
- **Contrat** : désigne les cas où un traitement est nécessaire à la conclusion d'un contrat entre Graphic Packaging et une autre entreprise ou personne.
- **Obligation légale** : désigne les cas où le traitement des données à caractère personnel est nécessaire pour que Graphic Packaging respecte la loi (à l'exclusion des obligations contractuelles).
- **Intérêts légitimes** : désignent les cas où le traitement des données à caractère personnel est nécessaire aux fins des intérêts légitimes de Graphic Packaging ou de ceux d'un tiers, à moins qu'il n'existe une bonne raison de protéger les données à caractère personnel de la personne concernée prévalant sur ces intérêts légitimes.

## Sécurité des données

### Confidentialité et autorisation

Seul les membres du personnel autorisés de Graphic Packaging, qui sont tenus au respect des exigences en matière de confidentialité des données, sont habilités à participer au traitement des données à caractère personnel. Il leur est interdit d'utiliser ces données à caractère personnel à des fins privées, de les transférer à des parties non autorisées ou de les rendre accessibles, de quelque autre manière inappropriée, à des personnes non autorisées.

L'expression « non autorisé » comprend, dans ce contexte, tout accès à ou autre utilisation de données à caractère personnel par des employés qui ne s'inscrirait pas dans l'exercice de leurs fonctions. L'obligation de confidentialité reste applicable après cessation de la relation d'emploi.

### **Chiffrement et pseudonymisation**

L'anonymisation ou la pseudonymisation des données à caractère personnel est utilisée à un stade précoce, dans la mesure du possible, et lorsque le rapport entre coût et finalité de protection recherchée est raisonnable. La pseudonymisation est rendue possible par un ensemble de mesures équilibré, comprenant le masquage (statique et/ou dynamique), la tokenisation et/ou le chiffrement.

### **Audits et tests de sécurité réguliers**

Graphic Packaging procède régulièrement à des audits et évaluations de sécurité afin d'identifier les vulnérabilités, d'évaluer les risques et de renforcer les mesures de sécurité. Des tests d'intrusion et des analyses des vulnérabilités sont effectués afin d'identifier et de traiter de manière proactive toute faille de sécurité potentielle. Plus d'informations sont disponibles dans la Politique d'audit et d'évaluation de conformité, consultable ici : [Politique d'audit et d'évaluation de conformité](#)

### **Surveillance**

Graphic Packaging se réserve le droit de surveiller le courrier électronique et le trafic Internet dans les limites autorisées par la loi. Plus d'informations sont disponibles dans la Politique d'utilisation acceptable des actifs, consultable ici : [Politique d'utilisation acceptable des actifs](#)

### **Réseaux sociaux**

Graphic Packaging reconnaît que les employés sont actifs sur les réseaux sociaux. Graphic Packaging se réserve le droit de contrôler les activités sur les réseaux sociaux dans les limites autorisées par la loi, mais s'efforcera également, dans la mesure du possible, de protéger la vie privée des employés. Plus d'informations sont disponibles dans la Politique d'utilisation acceptable des réseaux sociaux, consultable ici : [Politique d'utilisation acceptable des réseaux sociaux](#)

### **Gestion des appareils mobiles (GAM)**

Les employés de Graphic Packaging utilisent des appareils mobiles tels que des smartphones et tablettes. Graphic Packaging s'efforcera de protéger les données à caractère personnel dans la mesure du possible et dès lors que l'utilisation de ces appareils à des fins personnelles est autorisée. Plus d'informations sont disponibles dans les politiques suivantes :

- **Politique de gestion des actifs**, consultable ici : [Politique de gestion des actifs](#)
- **Politique de sécurité des équipements informatiques mobiles**, consultable ici : [Politique de sécurité des équipements informatiques mobiles](#)
- **Politique relative aux appareils personnels**, consultable ici : [Politique relative aux appareils personnels](#)

## Conservation des données

Plus les données à caractère personnel sont conservées longtemps, plus la probabilité d'une divulgation accidentelle, d'une perte, d'un vol et/ou d'une obsolescence des informations est élevée. En d'autres termes, le temps est un facteur déterminant dans la réussite d'une violation de données. Chez Graphic Packaging, l'objectif est de ne conserver les données à caractère personnel que pendant la durée minimale nécessaire à la réalisation de la finalité commerciale ou au respect des exigences légales.

Toutes les données à caractère personnel conservées par Graphic Packaging sont gérées en vertu du Programme de gestion des registres, qui précise la durée de conservation des données et la raison de cette conservation, de même que la manière dont elles seront supprimées de tous les entrepôts de données.

Plus d'informations sont disponibles dans la Politique relative au Programme de gestion des registres de Graphic Packaging, consultable ici : [Politique relative au Programme de gestion des registres](#)

## Droits des personnes concernées

Graphic Packaging s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière de protection des données et de la vie privée. Signe de son engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité, Graphic Packaging reconnaît et respecte les droits des personnes concernées et s'y conforme tels qu'ils sont énoncés dans les lois et réglementations applicables en matière de protection des données.

## Catégories spéciales et données à caractère personnel sensibles

Les catégories spéciales de données à caractère personnel pourront inclure tout renseignement révélant l'origine raciale, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, les croyances religieuses ou philosophiques, la citoyenneté et le statut d'immigrant, l'adhésion à un syndicat, ainsi que toute donnée relative à la santé ou à la vie sexuelle. Ces renseignements personnels sensibles sont définis et traités conformément aux lois locales applicables en matière de confidentialité des données.

Dépendamment du contexte et de l'attribution, du volume et de l'utilisation prévue, d'autres activités de traitement de données à caractère personnel au sein de Graphic Packaging pourront être considérées comme sensibles, en fonction des risques pour la protection de la vie privée évalués. Par exemple, dans le contexte de la gestion des salaires de Graphic Packaging, les informations financières nécessiteront des mesures de protection et de sécurité supplémentaires.

Plus d'informations sur la classification des données sont disponibles dans la Politique de classification des informations, consultable ici : [Politique de classification des informations](#)

## Partage des données et tiers

Graphic Packaging pourra décider de sous-traiter à un tiers la collecte, le stockage ou le traitement de données, y compris de données à caractère personnel. Le tiers pourra proposer des services tels que l'hébergement, l'externalisation ou des services de cloud privé ou public.

Si Graphic Packaging décide de conclure un contrat avec un tiers en vue du traitement de données à caractère personnel, ce contrat devra être soumis à l'examen du bureau de gestion des projets informatiques avant toute signature. Lors de l'approbation du tiers en vue du traitement, la relation avec le tiers doit être régie par un accord écrit dans lequel sont spécifiés les droits et devoirs de Graphic Packaging et du sous-



traitant. Le sous-traitant qui sera sélectionné devra garantir les mesures de sécurité technologiques et organisationnelles requises dans la présente politique de protection de la vie privée, et fournir par ailleurs des garanties suffisantes en ce qui a trait à la protection des données à caractère personnel et à l'exercice des droits des personnes concernées.

Le sous-traitant doit être contractuellement tenu de ne traiter les données à caractère personnel que dans le champ d'application du contrat et des instructions émises par Graphic Packaging. Un addendum sur la protection des données approuvé par le service juridique doit accompagner tout contrat impliquant le traitement de données à caractère personnel. Aucun traitement de données à caractère personnel ne pourra être effectué à d'autres fins. La charge et la responsabilité des données à caractère personnel traitées par le partenaire contractuel incombe à Graphic Packaging.

## **Notification de violation de données**

Il est de la responsabilité de l'ensemble du personnel de Graphic Packaging et de ses sous-traitants d'empêcher toute violation de données personnelles. En outre, nous encourageons chacun et chacune à informer le conseiller juridique en charge des questions de protection de la vie privée ou, dans certaines zones géographiques, le responsable de la protection de la vie privée, en cas d'irrégularité en lien avec les activités de traitement des données à caractère personnel.

Plus d'informations sur les principes de découverte précoce, de réponse, de traitement et de notification (aux autorités réglementaires et potentiellement aux personnes concernées) sont disponibles dans la Politique de réponse aux violations de données de Graphic Packaging, consultable ici : [Politique de réponse aux violations de données](#), ainsi que dans la Politique de réponse aux incidents de sécurité, consultable ici : [Politique de réponse aux incidents de sécurité](#)

## **Transfert international de données**

Les données à caractère personnel qui sont transférées au sein ou en dehors de l'entreprise le sont en toute sécurité et par le biais de protocoles approuvés et de canaux sécurisés. Graphic Packaging se conforme aux exigences légales et réglementaires applicables aux transferts internationaux de données et veille à ce que le mécanisme de transfert de données valide et adéquat soit utilisé avant tout transfert international de données à caractère personnel. Cela implique notamment de s'assurer que les contrats que Graphic Packaging conclut avec tous les fournisseurs et prestataires de services tiers susceptibles de traiter des données à caractère personnel pour le compte de Graphic Packaging, sont conformes aux lois et réglementations applicables en matière de protection des données.

## **Respect des lois et réglementations**

Graphic Packaging se conforme aux lois et réglementations internationales, nationales et locales régissant le traitement et la protection des données à caractère personnel, y compris, sans toutefois s'y limiter, le RGPD de l'UE, le DPA du Royaume-Uni, la loi générale sur la protection des données brésilienne et les lois fédérales et d'État américaines sur la protection de la vie privée.

## **Formation, sensibilisation et application**

Graphic Packaging veillera à ce que les principes généraux énoncés dans la présente politique de protection de la vie privée soient respectés. À cet égard, le personnel de direction de Graphic Packaging doit veiller à ce

que cette politique soit mise en œuvre, ce qui inclut notamment de fournir aux employés des informations sur la politique.

Les employés sont également tenus d'attester de leur bonne compréhension de la présente politique de protection de la vie privée et de leur engagement à la respecter.

En cas de nécessité d'une formation supplémentaire, il convient d'en faire la demande au Comité de protection de la vie privée. Les informations relatives à la politique doivent également rappeler qu'une violation des principes généraux de la présente politique de protection de la vie privée peut, dans certaines circonstances, entraîner des conséquences juridiques telles que des sanctions pénales, une responsabilité et des conséquences sur l'emploi.

## Délégué à la protection des données (DPD)

Graphic Packaging a nommé un DPD mondial chargé de superviser et d'assurer le respect des lois et réglementations en matière de protection des données. Là où cela s'avérerait applicable ou nécessaire, Graphic Packaging a également désigné des DPD locaux chargés de répondre aux exigences de conformité locales. Les renseignements relatifs aux DPD, y compris leurs nom complet, fonction et coordonnées, sont fournis afin de permettre à toute personne de les contacter en cas de problèmes, de questions ou de demandes en lien avec la protection des données. Le DPD collabore avec la direction, les employés et les parties prenantes concernées afin de garantir vis-à-vis de la protection des données une approche globale à l'échelle de l'ensemble de l'entreprise, et fait office de point de contact pour toute question relative à la protection des données au sein de Graphic Packaging.

## Contrôle des versions

Date	Description de la modification	Auteur
XX	XX	XX